

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Onze, le Lundi 24 Octobre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 18 Octobre 2011, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme GUIDICELLI, M. CASASOPRANA, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.
M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, MM. MARCANGELI, SBRAGGIA, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme MORACCHINI	à	M. CASASOPRANA
Mme RISTERUCCI	à	M. CERVETTI
M. GABRIELLI	à	Mme FIESCHI DI GRAZIA
M. BASTELICA	à	M. LUCIANI
Mme PERES	à	Mme PASQUALAGGI
M. D'ORAZIO	à	Mme LUCIANI
Mme GUERRINI	à	M. MARCANGELI

Etaient absents :

Mme MOUSNY-PANTALACCI, Adjointe au Maire, Mme DEBROAS, MM. TOMI, ZUCARELLI, Mme PASTINI, MM. RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, M. LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	29
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. CASASOPRANA est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 24 Octobre 2011

Délibération N°2011 / 251

Délégation de Maîtrise d'Ouvrage de la CAPA à la Ville d'Ajaccio pour le déplacement d'équipements d'eaux usées et d'eau potable dans le cadre du projet de parkings souterrains.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Le programme du plan de déplacement urbain a été approuvé par le conseil communautaire le 13 juillet 2006. Ce document prévoit la réalisation d'un transport collectif en site propre dont le tracé et le mode reste à définir ainsi qu'un parc de stationnement souterrain sous le marché du square Campinchi.

Les études de faisabilité et d'intégration urbaine réalisées entre 2007 et 2009 par Egis Rail pour la CAPA ont conclu à la faisabilité d'un transport en commun en site propre (tramway ou bus à haut niveau de service) et analysé différents tracés.

Sur cette même période, la ville d'Ajaccio, la CTC (propriétaire des emprises) et la CAPA (autorité organisatrice de transport urbain, seule compétente pour réaliser un transport en commun en site propre sur le périmètre de transport urbain), ont élaboré un projet de requalification du front de mer depuis le rond point d'Aspretto jusqu'aux quartiers Ouest d'Ajaccio.

Ce projet de requalification prévoit notamment la réalisation de parkings souterrains.

Le tracé le plus pertinent du TCSP emprunte le boulevard Sampiero, les quais l'Herminier et de la République jusqu'à la place Foch où il remonte vers le cours Grandval en croisant le cours Napoléon. Ce TCSP, qu'il soit en mode lourd (tramway) ou plus léger (bus à haut niveau de service), empruntera ce tracé et la CAPA devra déplacer les réseaux humides situés dans l'emprise.

La ville d'Ajaccio a lancé la consultation pour la réalisation des parkings sous le square Campinchi afin d'offrir une capacité de stationnement souterraine d'environ 600 places et permettant de libérer les espaces publics de surfaces pouvant alors accueillir la grande place urbaine piétonne préconisée dans le cadre du PDU. Des équipements en eaux usées (poste de refoulement et réseaux) et en eau potable (réseaux) présents sur le secteur devront ainsi être déplacés hors de l'emprise du projet afin de garantir à la fois la création de l'ouvrage de stationnement et un fonctionnement urbain et technique satisfaisant pour cet espace et ses installations techniques

Le déplacement de ces équipements est également l'occasion d'optimiser leur fonctionnement en supprimant le poste de refoulement "la marinasca" situé sous les terrasses le long du quai Napoléon et en redimensionnant les installations en fonctions de la mise en service de la seconde station d'épuration.

Aussi, pour une meilleure coordination des travaux, sachant que la ville d'Ajaccio est Maître d'Ouvrage pour la réalisation des parkings, il est proposé de confier les travaux de déplacement de ces équipements à la Ville par la conclusion d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage publique (cf. projet ci-joint).

L'opération déléguée à la Ville consiste en la réalisation des travaux suivants :

pour le parking du Square Campinchi :

Assainissement :

* Création d'un nouveau poste de refoulement "Monuments aux Morts"

* Suppression du poste de refoulement de la Marinasca

* Création d'environ 310 ml de réseaux (principal et secondaire)

Eau Potable :

* Réalisation d'un maillage

Le coût des travaux est estimé à 974 000 € HT.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget supplémentaire de la ville d'Ajaccio, exercice 2011.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage publique de la CAPA à la Ville d'Ajaccio pour le déplacement d'équipements d'eaux usées et d'eau potable hors emprise du futur parking souterrain Square Campinchi,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et documents se rapportant à cette affaire.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
OUI l'exposé de Monsieur Paul Antoine LUCIANI, Maire Adjoint Délégué,
et après en avoir délibéré,**

Vu la Loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée portant droit et liberté des Communes
Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat.
Vu la Loi du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu la loi 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,
Vu le code général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'il est nécessaire de coordonner au mieux les chantiers de requalification urbaine en centre ville et notamment d'assurer une cohérence optimum entre les travaux diligenté par le futur constructeur du parc de stationnement Campinchi (délégataire) et les travaux de libération des emprises du TCSP.
Considérant qu'il est convient d'assurer la faisabilité du TCSP sur chacun des tronçons de son itinéraire en en les libérant de l'occupation de tous réseaux.
Considérant que le poste de refoulement monuments aux morts doit être déplacé et redimensionné en tenant compte de l'ouverture prochaine de la station d'épuration de Campo dell Oro.
Considérant l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 21 octobre 2011.

**AUTORISE Monsieur le MAIRE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,**

- à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage publique de la CAPA à la Ville d'Ajaccio pour le déplacement d'équipements d'eaux usées et d'eau potable hors emprise du futur parking souterrain Square Campinchi,
- à signer tous actes et documents se rapportant à cette affaire.

DIT

- que les crédits nécessaires sont inscrits au budget supplémentaire 2011.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en mairie.

.....
**Fait et délibéré à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus
(Suivent les signatures)**

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE,

Simon RENUCCI